

Compte rendu semaine de l'éthique 2026

Paris sportifs

Date : 8 octobre 2026

Intervenants : Sébastien Messenger (ARPEJ), Astrid Pereira (FFTT), Denis Dorcescu, Célian Blanché et Benjamin Fruchart (pongistes professionnels).

1. Introduction et objectifs

Cette quatrième et dernière soirée de la Semaine de l'Éthique 2026 était consacrée à la prévention des risques liés aux paris sportifs et à la protection de l'intégrité des compétitions.

Dans la continuité du webinaire organisé en 2025, la FFTT a souhaité proposer une approche complémentaire, en associant un éclairage spécialisé sur les risques liés aux jeux d'argent, un rappel du cadre réglementaire et des témoignages de joueurs de tennis de table confrontés aux dérives des paris sportifs.

La Fédération a rappelé son engagement en faveur de la prévention, notamment à travers son partenariat avec l'ARPEJ, destiné à sensibiliser les acteurs du sport et particulièrement les jeunes.

2. Intervention de Sébastien Messenger : prévenir les risques liés aux jeux d'argent

Sébastien Messenger, représentant de l'ARPEJ (Association de recherche et de prévention des excès du jeu), a présenté les risques associés aux paris sportifs et aux pratiques de jeu excessives.

Son intervention a mis en évidence plusieurs enjeux :

- Les risques d'addiction et les conséquences financières et psychologiques des jeux d'argent.
- L'influence des réseaux sociaux et des contenus diffusés par certains influenceurs sur les pratiques des jeunes.
- Les risques liés aux plateformes illégales, notamment l'absence de protection des joueurs et l'utilisation potentiellement frauduleuse de leurs données personnelles.

- Les tentatives de manipulation des compétitions sportives, qui peuvent viser les sportifs, les arbitres ou d'autres acteurs impliqués dans les rencontres.

L'intervenant a insisté sur l'importance de la prévention précoce, en particulier auprès des jeunes sportifs, afin de leur permettre d'identifier les risques, de reconnaître les sollicitations suspectes et de savoir comment réagir.

3. Intervention d'Astrid Pereira : cadre réglementaire et obligations fédérales

Astrid Pereira, juriste à la FFTT, a présenté le cadre réglementaire applicable aux paris sportifs et les obligations qui en découlent pour les acteurs du tennis de table.

Elle a rappelé que les règles visent notamment à prévenir les conflits d'intérêts et les atteintes à l'intégrité des compétitions. Les personnes concernées peuvent être soumises à plusieurs interdictions, notamment :

- Parier directement ou indirectement sur une compétition de leur discipline lorsqu'elles sont concernées par les règles applicables.
- Transmettre à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de leurs fonctions.
- Détenir des intérêts dans certains opérateurs de paris sportifs ou réaliser certaines prestations de pronostics en situation d'incompatibilité.

Ces obligations peuvent concerner les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les entraîneurs, les arbitres, les dirigeants, les salariés et les bénévoles selon leur rôle et les compétitions concernées.

La FFTT a également rappelé l'existence de contrôles réalisés en lien avec l'Autorité nationale des jeux (ANJ). Les résultats peuvent conduire à l'examen de situations par les instances disciplinaires compétentes.

4. Témoignages de Denis Dorcescu et Benjamin Fruchart : la réalité du terrain

Les deux pongistes professionnels ont partagé leurs expériences de sollicitations liées à la manipulation de matchs et de comportements hostiles associés aux paris sportifs.

Denis Dorcescu a notamment expliqué avoir reçu des propositions financières pour perdre volontairement un set ou une rencontre. Il a également évoqué les insultes et les menaces reçues sur les réseaux sociaux après certaines défaites, parfois dirigées contre ses proches.

Benjamin Fruchart a également témoigné des difficultés rencontrées par les joueurs sur le circuit international, notamment face aux sollicitations et aux pressions extérieures.

Ces témoignages ont mis en lumière la vulnérabilité de certains sportifs, particulièrement ceux qui doivent financer eux-mêmes une partie importante de leur carrière. Les sommes proposées peuvent représenter un risque réel, tandis que la dépendance aux réseaux sociaux pour développer leur visibilité les expose davantage aux sollicitations.

Les joueurs ont également souligné le manque de dispositifs de prévention et d'espaces de discussion dans certaines structures de formation. Ils ont insisté sur la nécessité de sensibiliser les jeunes dès les pôles et les centres d'entraînement, afin de les préparer à ces situations et de leur permettre de savoir vers qui se tourner.

5. Échanges et pistes d'action pour la FFTT

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs pistes pour renforcer la protection des sportifs et prévenir les dérives :

- **Renforcer la prévention auprès des jeunes** : intégrer des actions de sensibilisation dans les pôles, les centres d'entraînement et les structures fédérales.
- **Faciliter le signalement** : rappeler les dispositifs existants et encourager les sportifs à signaler les sollicitations suspectes, les menaces et les tentatives de manipulation.

- **Mieux accompagner les sportifs** : leur proposer des interlocuteurs et des ressources pour faire face aux pressions liées aux paris sportifs.
- **Prévenir les risques sur les réseaux sociaux** : réfléchir à des solutions pour limiter l'exposition aux insultes et aux contenus haineux.
- **Poursuivre le partenariat avec l'ARPEJ** : développer des actions adaptées aux besoins des sportifs et des structures de tennis de table.

Les témoignages ont notamment rappelé que les joueurs ne doivent pas être laissés seuls face à ces situations et que la protection de l'intégrité sportive nécessite une réponse collective.

6. Ressources et dispositifs de prévention

Plusieurs ressources ont été évoquées pour informer, orienter et accompagner les personnes concernées :

- Les actions de sensibilisation et de prévention de l'ARPEJ.
- Les dispositifs de signalement de la FFTT et les interlocuteurs fédéraux compétents.
- Les ressources de l'Autorité nationale des jeux concernant les jeux d'argent et les opérateurs autorisés.
- Les dispositifs d'aide aux personnes confrontées à des difficultés liées aux jeux d'argent.

La diffusion de ces ressources auprès des sportifs, des entraîneurs et des dirigeants constitue un levier important pour améliorer la prévention.